

LES  
REPÈRES  
DE  
L'AVISE



Janvier 2005

C u l t u r e

Le studio de répétition  
en musiques actuelles  
et amplifiées

ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX

Avec le soutien de :



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Emploi, du Travail  
et de la Cohésion sociale



Fonds social européen



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

## En préalable...

### Le contexte

L'Avise a initié la mise en place et l'animation d'un groupe de travail réunissant les principales fédérations associatives, des réseaux, des représentants de l'Etat et d'autres acteurs de terrain (dirigeants, techniciens, experts...) du secteur de la culture. A partir des besoins recensés, il a été décidé de proposer aux structures d'accompagnement et de développement de projets culturels, porteurs de projet, DLA-C2RA, services déconcentrés, partenaires locaux, prestataires, etc. un nouvel éclairage sur différentes activités culturelles.

Ceci s'est traduit par l'élaboration d'une série de « Repères » que l'Agence propose en libre accès sur son site internet [www.avise.org](http://www.avise.org).

### Les objectifs

Consacrée à des activités spécifiques développées par des associations culturelles, tels que la radio associative, la compagnie de théâtre ou l'écomusée..., cette série de fiches thématiques vise à donner aux acteurs du secteur une première approche par domaine d'activité, et à leur permettre de mieux aborder les problématiques de consolidation et de pérennisation des activités et services d'utilité sociale.

Ces fiches sont constituées de repères synthétiques concernant le contexte et la définition de l'activité, le descriptif des services et l'organisation, l'économie des services, les difficultés et les besoins en accompagnement. Une rubrique consacrée aux ressources disponibles permettra aux lecteurs d'aller plus loin.

Les *Repères de l'Avise* disponibles à ce jour :

- 1 L'écomusée et le musée de société.
- 2 Le lieu de musiques actuelles et amplifiées.
- 3 Le studio de répétition en musiques actuelles et amplifiées.
- 4 La radio associative.
- 5 La ludothèque.
- 6 L'ensemble vocal et instrumental.
- 7 La compagnie de théâtre.

### La réalisation

Celle-ci a été confiée à l'association Opale - Culture & Proximité- en partenariat avec un ou plusieurs réseau(x) national(aux) spécialisé(s) sur l'activité considérée, Opale - Culture & Proximité- intervenant comme concepteur et rédacteur et proposant le texte à la validation des têtes de réseau.

Ces « Repères » sont dynamiques et évolutifs car au fur et à mesure des remontées d'informations –états des lieux réalisés par les fédérations sur leurs réseaux, bilans d'accompagnements par les DLA, inflexion de politiques publiques...–, ils seront régulièrement enrichis et actualisés.

De même, de nouvelles fiches seront réalisées sur d'autres activités lorsque de nouvelles fédérations associatives, en mesure de les représenter, viendront se joindre au processus.

Réalisé par :



En partenariat avec :



## Contexte et définition de l'activité

### Définition globale de l'activité et évolution historique

La pratique et l'écoute de la musique sont en plein essor. La dernière enquête sur les pratiques culturelles des Français (1997) montre que depuis trente ans, la proportion de Français écoutant quotidiennement de la musique a triplé et que 25 % d'entre eux savent jouer d'un instrument de musique (60 % des 15-19 ans), dont 34 % déclarent avoir appris à jouer d'un instrument seul ou avec des amis (premier mode d'apprentissage). Précisons également qu'environ 3 % des Français exerceraient régulièrement une activité musicale ce qui représente près de 1,5 million d'individus qui se répartissent équitablement entre zones rurales et moyennes ou grandes villes.

Si les musiques dites savantes (classiques et lyriques) et les chorales et fanfares sont concernées, ce succès profite en grande partie aux **musiques dites amplifiées ou actuelles (rock, chanson, rap, musiques électroniques, reggae, jazz, musiques traditionnelles...)**. L'offre publique (schéma directeur des conservatoires par exemple) mise en place dans les années 70 et 80 pour accompagner cet essor a pourtant généralement fait peu de cas de ces genres musicaux. Si des initiatives associatives ont foisonné, elles proposaient faute de moyens des lieux en général "bricolés". D'un autre côté, une offre privée commerciale s'est développée mais à des prix prohibitifs. Les années 1990 marquent le début d'un changement de cap avec la création d'équipements dédiés aux musiques actuelles soutenus par les pouvoirs publics, particulièrement les collectivités locales.

Ainsi, des structures se sont spécialisées dans le domaine de la répétition. Elles offrent une combinaison d'activités : mise à disposition d'espaces et de matériel adaptés pour la répétition bien sûr mais aussi – en fonction des lieux – enregistrement, répétitions en condition scénique, ressources documentaires, ateliers multimédia, aides à la diffusion... Enfin, même si la grande majorité des musiciens déclarent pratiquer la

musique pour leur plaisir, sans intention d'en faire un métier, "bien jouer" pour soi et pour un public est une demande forte. C'est pourquoi de nombreuses structures mettent en place des accompagnements à la répétition par un professionnel pour aider les musiciens à progresser. En effet, **la répétition peut être définie comme "les actes réguliers consacrés au travail musical d'un musicien ou d'un groupe de musiciens tant pour des phases de création que d'organisation d'un morceau ou d'un répertoire musical"**.

### Données générales

À partir de certaines études locales qui ont repéré environ 1 groupe de musiques actuelles, avec en moyenne 3 ou 4 musiciens par groupe, pour 2 000 habitants, on peut estimer que la France compte environ 30 000 groupes de musiques actuelles. Il reste toutefois très difficile d'évaluer la demande de ces groupes en matière de studios de répétition, dans la mesure où peu d'offres adaptées existent. En effet, il ne suffit pas d'ouvrir un studio de répétition pour répondre à la demande. Il faut également tenir compte de critères qualitatifs : type d'implantation, accueil, heures d'ouvertures...

L'IRMA (Information et Ressources en Musiques Actuelles) recense 336 structures publiques, privées et associatives proposant des studios de répétition mais de nombreuses disparités peuvent être constatées en fonction notamment des territoires, certains départements ne comptant aucun studio de répétition adapté et ouvert au public, mais aussi du type de structures concernées. Comment comparer en effet une structure commerciale qui propose simplement des boxes de répétition de 25 m<sup>2</sup> en location au mois à 305 euros par groupe et une structure associative qui loue ses studios équipés entre 4 et 6 euros de l'heure tout en proposant des services complémentaires (conseils, informations, ateliers, accompagnement) ?

En tout cas, les structures associatives

offrant des studios véritablement adaptés à la pratique des musiques actuelles et amplifiées à des tarifs raisonnables peinent à répondre à la forte demande.

### Les publics

**Musiciens amateurs et en voie de professionnalisation.** Même si le public est plutôt jeune et masculin (environ 40 % du public serait étudiant), l'activité musicale semble débiter de plus en plus tôt pour s'achever de plus en plus tard. Ainsi, les studios de répétition n'ont pas vocation à s'adresser uniquement à la jeunesse.

Un studio de répétition est utilisé en moyenne par 30 groupes et présente un taux de fréquentation de 40 à 60 %. Chaque groupe répétant en moyenne 34 heures par an, on aboutirait, pour une moyenne de trois musiciens par groupe, à un ratio de 3 000 heures usagers par an pour un studio de répétition.

### Structuration du secteur

Il n'existe pas de fédération nationale regroupant des studios de répétition musicale. Toutefois, des structures départementales ou régionales (fédérations ou centre de ressources) se sont investies sur ces chantiers : Le Cry pour la musique dans les Yvelines, le Pôle régional des musiques actuelles en Poitou-Charentes ou encore Tremolino en Loire-Atlantique.

Le Cry pour la musique, par exemple, propose une aide méthodologique aux porteurs de projets, un travail en réseau pour les encadrants de lieux de répétition du département, un travail éducatif, une mise à disposition de documentation.

Notons également que l'**IRMA** (Information et Ressources en Musiques Actuelles) développe une mission nationale d'information et de conseil sur les musiques actuelles (notamment un annuaire des acteurs des musiques actuelles). De nombreuses ressources sur l'actualité du secteur peuvent y être trouvées. Enfin, la **Fédurok** (Fédération nationale de lieux de musiques amplifiées/actuelles) rassemble une cinquantaine de lieux de diffusion de musiques actuelles dont une grande partie propose également des services de répétition.

# Descriptif des services et organisation

## Service principal

Mise à disposition des espaces et des matériels adaptés pour la répétition. Des espaces appropriés sont nécessaires que ce soit par rapport à l'environnement (nuisances sonores) que par rapport au confort des musiciens (risques auditifs). Les studios de répétition sont équipés pour le chant (amplificateur, sono) mais aussi souvent d'amplis pour guitares, basses ou claviers. L'équipement en instruments se limite en général à la batterie. Pour les autres instruments, les musiciens préfèrent utiliser les leurs. Il peut également exister une demande pour du matériel DJ.

## Services secondaires

- Les studios peuvent parfois mettre à disposition des musiciens du matériel pour l'enregistrement afin de constituer des maquettes de travail ou des CD promotionnels.
- Quand les studios sont intégrés à un équipement complet dédié aux musiques actuelles (diffusion, répétition, formation...), les groupes répétant dans les studios peuvent bénéficier à certaines conditions d'un accès à des répétitions scéniques encadrées par des professionnels (préparation des réglages du son, des volumes, des lumières...).
- Des activités de formation peuvent être proposées : éveil musical, cours d'instruments, Musique Assistée par Ordinateur...
- Les studios de répétition peuvent offrir également des véritables parcours d'accompagnement des musiciens : professionnel qui apporte des conseils pour résoudre les difficultés auxquelles les musiciens sont confrontés (techniques, artistiques voire théoriques), possibilité de participer à des master classes, aides à la diffusion...
- Les studios sont souvent des lieux-ressources où les musiciens peuvent trouver de la documentation (revues spécialisées, tablatures, partitions, informations juridiques), des points d'écoute de nouveautés musicales, un accès à Internet. Enfin, de nombreux studios ont développé une démarche volontariste de sensibilisation des musiciens aux risques auditifs (risques liés à

la surexposition aux décibels lors de l'écoute et la pratique des musiques amplifiées) qui peut aller de la mise en place d'une simple affiche à l'organisation de réunions d'information spécifiques.

## Ressources humaines

Une structure proposant plusieurs studios de répétition et un ensemble de services associés nécessite une équipe capable de mener de front des missions aussi bien artistiques, pédagogiques, techniques ou encore éducatives.

Le nombre d'emplois à créer dépend du nombre d'heures de location des studios mais surtout de l'envergure que l'on souhaite donner à l'équipement. Pour une structure légère (2 ou 3 studios), l'effectif minimum est de 2 personnes pour couvrir l'amplitude horaire proposée (par exemple 12h/minuit 6 jours sur 7). Une structure plus ambitieuse pourra comporter :

- un directeur,
- un régisseur qui gère au quotidien l'espace de répétition musicale (avec éventuellement un technicien notamment sur une activité d'enregistrement),
- un chargé d'accueil,
- des musiciens intervenants.

Ces derniers, appelés aussi musiciens encadrants, initiateurs musicaux ou animateurs, ont la particularité d'être ou d'avoir été des musiciens en activité. Leurs missions sont nombreuses : animation de modules d'apprentissage, apport de conseils individualisés aux groupes, animation d'ateliers collectifs, accompagnement de la pratique collective pendant la répétition...

Dans cette organisation, le régisseur joue un rôle clef : il doit posséder des compétences techniques, artistiques, administratives voire sanitaires (quant aux risques auditifs) et être capable d'orienter les musiciens vers d'autres interlocuteurs en fonction des demandes. Enfin, il doit nécessairement, tout comme le directeur, travailler en réseau sur le territoire départemental et régional voire national pour développer des projets ou échanger des pratiques.

### **Besoins matériels, locaux**

Des locaux adaptés à la pratique musicale (et notamment aux musiques amplifiées) sont indispensables sur ce type d'activité. D'une part, les studios doivent bénéficier d'une isolation phonique pour limiter voire éliminer toutes nuisances sonores entre les studios et vis-à-vis de l'extérieur (présence de sas, cellules étanches...). D'autre part, un traitement acoustique des studios est indispensable pour le confort des musiciens, tout comme des aménagements techniques (répartition des alimentations électriques, espace de rangement du petit matériel...). En outre, les tailles des divers studios doivent répondre à la diversité des besoins. Les salles peuvent aller du simple box pour un groupe de 3 musiciens au grand studio pouvant accueillir une quinzaine de musiciens. Le besoin en matériel se limite le plus souvent à la présence de matériel d'amplification et de batteries.

### **Contexte réglementaire**

En ce qui concerne les ressources humaines, les cadres d'emploi sont encore peu construits et aucune convention collective n'existe pour les structures associatives en musiques actuelles.

Par ailleurs, les studios de répétition se doivent d'être attentifs à la Loi sur le bruit votée en 1992 et complétée par le décret du 18 avril 1995 (apparition de la notion de tapage diurne) et du 15 décembre 1998 (prescription applicable aux établissements recevant du public et diffusant de la musique amplifiée). Ce dernier instaure un niveau sonore à ne pas dépasser à l'intérieur et la nécessité de réaliser une étude d'impact des nuisances sonores. Même si ces décrets ne concernent pas les studios de répétition mais plutôt les lieux de diffusion et les discothèques, une réflexion de ces structures sur l'ensemble de leur projet (architecture, aménagements, fonctionnement) est indispensable. L'apport d'un acousticien peut être judicieux sinon incontournable.

## Economie des services

### Investissement

Les contraintes acoustiques expliquent l'importance des coûts de l'investissement initial pour ce type d'équipement. Il faut ainsi compter entre 850 et 1250 euros HT le m<sup>2</sup> pour une réhabilitation ou une création de studios. Des spécialistes (architectes, acousticiens, sonorisateurs) doivent impérativement être consultés.

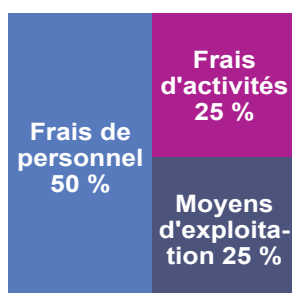
### Fonctionnement

Le public concerné, majoritairement jeune, appelle des tarifs accessibles. Les tarifs moyens sont compris généralement entre 4 et 8 euros l'heure de répétition, à partager entre plusieurs musiciens. Les structures paramunicipales ont tendance à pratiquer des tarifs symboliques.

Bien entendu, les coûts de fonctionnement sont variables selon les caractéristiques des structures (nombre de studios, présence d'un studio d'enregistrement...).

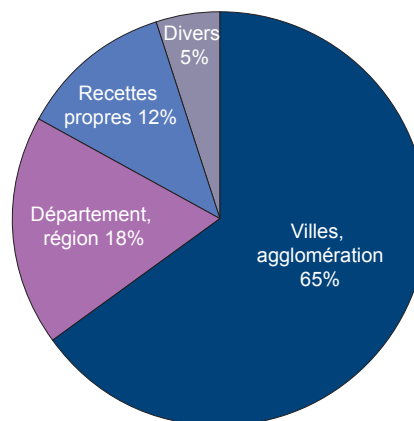
Des estimations font état d'un ratio de **1 000 heures d'utilisation par studio créé** et d'un **emploi d'encadrement pour 1 300 heures de répétition**. Aussi, la création d'un studio de répétition déterminerait la création d'un emploi à 3/4 temps.

En ce qui concerne les **prix de revient**, on peut avancer une moyenne d'environ **30 à 40 euros annuels par heure d'occupation et un coût annuel par usager de 300 à 400 euros**. Ces données permettent d'aboutir à ce schéma indicatif de charges (les moyens d'exploitation correspondent aux locaux et aux amortissements des aménagements et du matériel intégrés dans les comptes ou valorisés s'ils ont été pris en charge par les pouvoirs publics).



### Composition des ressources

L'Etat n'intervient que très peu sur ce type de structures si elles ne sont pas intégrées dans un projet global de musiques actuelles avec un volet diffusion. Les partenaires privilégiés sont les collectivités territoriales, notamment locales. Les villes, agglomérations ou communautés de communes sont des partenaires essentiels à mobiliser sur ce type de projets. En effet, comparativement aux lieux de concerts, les lieux de répétition s'adressent avant tout à un public résidant à proximité. La zone géographique de provenance des groupes accueillis peut toutefois être relativement large, par exemple pour des structures proposant des résidences avec des artistes en voie de professionnalisation. Le schéma budgétaire indicatif ci-contre peut être proposé :

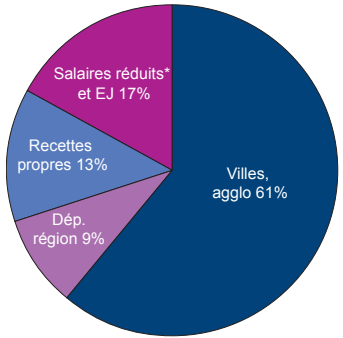
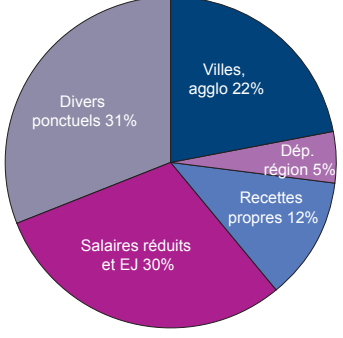


Dans la mesure où les studios de répétition développent de réelles missions de proximité, le montage d'un budget de fonctionnement équilibré suppose une forte implication des collectivités locales, villes et surtout communautés de communes. Par ailleurs, une participation un peu plus forte des conseils généraux et régionaux semblerait souhaitable pour soutenir les activités développées notamment en matière d'accompagnement de groupes.

En ce qui concerne l'investissement, un schéma partenarial plus large (fondations, collectivités, Etat) est plus facile à envisager.

## Exemple de deux équipements

S'il n'existe pas d'étude nationale permettant d'établir une composition moyenne des ressources pour les studios de répétition (d'autant plus difficile à réaliser qu'ils sont souvent intégrés à des structures offrant d'autres services), l'étude de deux structures spécialisées peut offrir des repères.

|                                   | EQUIPEMENT A   | EQUIPEMENT B  |
|-----------------------------------|--|---|
| <b>Espaces</b>                    | 3 locaux de répétition • 1 studio d'enregistrement • 1 salle de préproduction scénique • 1 local de rangement • 1 atelier pour l'entretien du matériel.  | 2 locaux de répétition (50 et 35 m <sup>2</sup> ) équipés d'une sono, d'amplis et de matériel DJ • Espace pour la détente et l'accueil d'associations.  |
| <b>Services</b>                   | Parc de matériel mis à disposition • Espace bar caféteria • Point information & ressources • Centre de traitement des salaires des intermittents du spectacle • Stages et master-classes.  | Technicien présent pour l'installation du matériel • Répétitions avec enregistrement. • Cycle de formation de groupes sur 3 ans • Point info & ressources • Prévention des risques auditifs.              |
| <b>Territoire</b>                 | Ville de 59 000 habitants  | Ville de 34 000 habitants   |
| <b>Salariés</b>                   | 2,5 ETP (Equivalent Temps Plein)   | 1,7 ETP (Equivalent Temps Plein)  |
| <b>Ouverture</b>                  | 78 heures par semaine  | 90 heures par semaine   |
| <b>Budget</b>                     | 150 000 euros  | 62 500 euros  |
| <b>Répartition des ressources</b> |  <p>*La notion de "salaires réduits" indique que les calculs de charge standards ont été établis sur la base d'une revalorisation salariale correspondant aux compétences en œuvre.</p> |  <p>**Subventions non dédiées à l'activité de répétition et surtout fonds européens qui ne seront pas reconduits.</p> |



# Difficultés et besoins d'accompagnements

## Principales difficultés rencontrées

• **Difficultés matérielles** : les studios de répétition nécessitent des investissements matériels réguliers - matériels usagers ou obsolètes, d'autant plus importants si des services d'enregistrements sont fournis en raison de la présence de plus en plus fréquente de l'informatique dans ce secteur. Les structures n'ont pas toujours les moyens de suivre ces évolutions, ce qui peut "décourager" les pratiquants. Une étude réalisée sur 48 équipements de répétition en région Poitou-Charentes en 2000 indique que seuls un tiers des locaux de répétition mettent du matériel d'enregistrement à disposition des musiciens. Moins de la moitié proposent du matériel d'amplification. Par ailleurs, même des studios bien équipés peuvent rencontrer des problèmes quant aux infrastructures techniques. En effet, la plupart des studios sont conçus pour des pratiques utilisant l'instrumentarium de type "rock" (basse, guitare, batterie), alors que de plus en plus de démarches artistiques actuelles utilisent des modes de production musicale électronique ou électro-acoustique. De surcroît, la transversalité avec d'autres formes artistiques, vidéo ou danse par exemple, est de plus en plus recherchée. Ceci questionne les volumes actuels des studios et le matériel mis à disposition.

• **Difficultés techniques** : de nombreux studios n'ont pas encore d'isolation phonique correcte, ce qui pose de nombreux problèmes : difficulté pour 2 groupes de jouer en même temps dans 2 studios différents, nuisances sonores vis-à-vis de l'extérieur... L'étude en Poitou-Charentes révèle que près de la moitié des locaux de répétition de la région ne disposent ni d'une isolation, ni d'un traitement acoustique adapté.

• **Difficultés organisationnelles** : la gestion du temps, des plannings, de l'occupation des locaux n'est pas toujours optimisée.

## Besoins en accompagnement

• **Partenaires** : une renégociation partenariale avec les collectivités locales peut être envisagée si le soutien apporté par ces dernières est faible (moins de 40 %). Dans ce cas, une analyse économique est incontournable pour bien faire comprendre le coût d'un tel équipement. Il paraît par ailleurs essentiel d'identifier tous les acteurs potentiels (quant à la formation, l'accompagnement etc...) sur le territoire concerné et d'étudier avec eux des pistes de mutualisation.

• **Evaluation** : il peut être nécessaire d'engager avec la structure une démarche d'évaluation méthodique (mise en place d'outils de mesure, de tableaux de bord) et constructive (dialogue, renégociation des objectifs). Cette démarche est rarement pratiquée en interne.

• **Réflexion sur les activités** : on peut envisager d'étudier la possibilité de créer ou d'élargir les services associés (accompagnement de groupes...) en gardant à l'esprit que ces services nécessitent un appui des partenaires publics, voire privés de type fondations.

• **Organisation interne** : la gestion des plannings ou de l'accueil des musiciens peut parfois être non optimale. Des analyses sur cette question peuvent être envisagées. Par ailleurs, les cadres d'emplois étant peu construits, une réflexion sur le plan de la formation du personnel peut être utile.

## En savoir plus

### Structures ressources

- **Le Cry pour la musique.**  
Site web : <http://www.lecry.com>  
E-mail : [info@lecry.com](mailto:info@lecry.com)  
Téléphone : 01 30 61 58 02.
- **Pôle régional des musiques actuelles de Poitou-Charentes.**  
Site web : <http://www.pole-musiques.com>  
E-mail : [anne.loussouarn@pole-musiques.com](mailto:anne.loussouarn@pole-musiques.com)  
Téléphone : 05 49 55 33 19.
- **Tremolino.**  
Site web : <http://www.trempo.com>  
E-mail : [denis@trempo.com](mailto:denis@trempo.com)  
Téléphone : 02 40 46 66 33.
- **Centre d'Information et Ressources en Musiques Actuelles (IRMA).**  
Site web : <http://www.irma.asso.fr>  
E-mail : [jnbigotti@irma.asso.fr](mailto:jnbigotti@irma.asso.fr)  
Téléphone : 01 43 15 11 11.
- **Fédération de lieux de musiques amplifiées/actuelles (Fédurok).**  
Site web : <http://www.la-fedurok.org>  
E-mail : [info@la-fedurok.org](mailto:info@la-fedurok.org)  
Téléphone : 02 40 48 08 85.
- **Centre d'Information et de Documentation sur le bruit (CIDB).**  
Site web : <http://www.infobruit.org>  
Téléphone : 01 47 64 64 64.

### Bibliographie

- *Créer un studio de répétition : un guide pour des projets adaptés à la diversité des pratiques musicales.* - Lille : Région Nord - Pas de Calais / DIREN, 2003.  
Diffusion auprès de Domaine Musiques (téléphone : 03 20 63 65 80).
- *Echo Bruit, le magazine de l'environnement sonore.* Voir notamment les n°64 (100 lieux pour la musique, 1994), n°78-79 (Acoustique des salles, 1996), n°82 (Bruits de voisinage, 1997) et n°90 (Spécial Lieux musicaux).
- MIGEOT, Xavier ; RAPITEAU, Vanessa. - *Les espaces de répétition musiques actuelles en Poitou-Charentes.* - Poitiers : Pôle régional des musiques actuelles de Poitou-Charentes, 2000.
- TASSIN, Damien. - *Analyse des besoins en formation professionnelle des personnels de studio de répétition : restitution des résultats de l'étude.* - Saint-Germain-En-Laye : Le CRY pour la musique, 1999.
- TOUCHÉ, Marc. - *Connaissance de l'environnement sonore urbain. L'exemple des lieux de répétition.* - Vaucresson : CRIV-CNRS, 1994.

Réalisé par :  
Gaël Bouron et Réjane Sourisseau  
Opale - Culture & Proximité  
45, rue des 5 diamants 75013 Paris  
Tél. : 01.45.65.20.00  
[www.culture-proximite.org](http://www.culture-proximite.org)

# L'Agence de Valorisation des Initiatives Socio-Economiques

Au service du développement des initiatives créatrices d'emploi et porteuses de cohésion sociale.

## ● MISSIONS

- Appui aux acteurs des initiatives socio-économiques  
L'Agence propose un cadre d'échanges et de travail collectif à des acteurs issus des milieux institutionnels, associatifs, des réseaux, etc. Elle capitalise le résultat de leurs travaux à travers la production d'information, d'ingénierie et de services et les diffuse vers un public plus large.
- Soutien aux politiques publiques de l'emploi d'utilité sociale  
L'Agence est chargée de l'animation et de l'outillage du réseau des DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) et des C2RA (Centres de Ressources et d'Animation).

## ● METIERS

- Informer
  - animation d'un site internet proposant de nombreuses ressources sur les initiatives socio-économiques
  - publications : les « Guides de l'Avise »
  - lettres d'information : Avise Europe
- Accompagner et qualifier
  - dispositif Transfert de Savoir-Faire
  - publications : les « Notes » et les « Cahiers de l'Avise »
- Conduire des actions de Recherche et Développement
  - étude-actions : l'offre d'insertion par l'activité économique en région, etc.
  - appels à projets : nouvelles formes de coopératives, évaluation de l'utilité sociale, etc.
- Animer et favoriser la mise en réseau des professionnels
  - une quinzaine de groupes de travail thématiques
  - des collaborations avec plus de 200 structures régionales et nationales.

## ● PREMIERS DOMAINES D'INTERVENTION

- Activités et services d'utilité sociale
- Insertion par l'activité économique
- Entrepreneurat social
- Europe et économie sociale

## LES MEMBRES FONDATEURS DE L'AVISE

Caisse des dépôts et consignations, CG Scop, CNCE, CPCA, Crédit coopératif, ESFIN-IDES, FNMF, FONDA, Fondation MACIF, France Active, MACIF.